

Communauté de Communes du Castelrenaudais

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

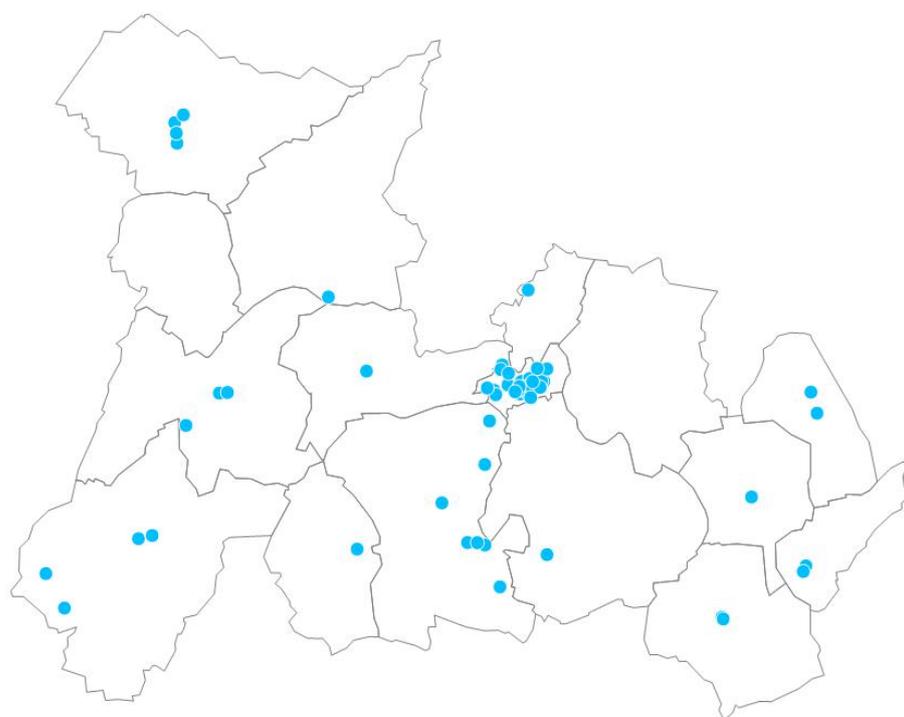
13,9% des personnes salariées* sur votre territoire travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS y représente **12,9% des établissements employeurs***.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- Le secteur des Arts, Sports & Loisirs ;
- Le secteur Services divers ;
- Celui de la Santé.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC du Castelrenaudais	545	13,6%	54	12,9%
Indre-et-Loire	25 945	11,7%	2 212	11,2%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019.